

## **L'Isle-Adam renouvelle son label « Station classée tourisme »**



Depuis plus de 70 ans, la ville de L'Isle-Adam est labellisée « Station classée tourisme », une distinction renouvelée cette année encore par décret ministériel du 2 janvier.

Un symbole fort alors que l'Office de Tourisme fête tout juste ses 100 ans d'existence...

Le classement en « station classée » est attribué pour 12 ans aux « communes touristiques » ayant structuré une offre qualifiée pour en faire une destination d'excellence.

Pour obtenir ce statut, la commune doit répondre à 45 critères, réétudiés à chaque renouvellement afin de répondre à un certain niveau d'exigence, dont le premier est de disposer d'un office de tourisme classé en catégorie I.

Elle se doit également d'avoir : des hébergements touristiques, des animations culturelles, des commerces de proximité et des structures de soins, un document d'urbanisme à disposition des publics de l'information, un accès à la commune et une circulation facilitée à l'intérieur de celle-ci.

Ce classement a donc pour objectifs de faciliter la fréquentation de la ville, de permettre son développement par des travaux d'équipement et d'entretien relatifs, notamment, à la conservation des monuments et des sites et à l'assainissement, d'embellir ou améliorer les conditions d'accès, de séjour ou de circulation.

Dans le département du Val-d'Oise, seules trois villes sont ainsi labellisées : Enghien-les-Bains pour son tourisme thermal, Roissy pour son tourisme d'affaires, et depuis 1949, L'Isle-Adam pour son élégance urbaine et son cadre de vie exceptionnel.